

Kerlois

Cet ancien village est aujourd'hui l'un des quartiers de Carnac, à environ 800 mètres au sud de l'église paroissiale. Derrière des résidences secondaires, se cachent quelques maisons anciennes qui ont été restaurées. Il subsiste encore en ruine trois grands corps de ferme entourant une cour. A Kerlois, deux branches familiales ont vécu : les LE PORT et les LE LAMER-LE BOULH.



Une famille LE PORT vit à Kerlois au 17e siècle. Elle est composée de 3 enfants :

- Mathurin LE PORT (n°676), qui part à Kerlan après son mariage avec Marie HURTAULT (n°677) vers 1668. Toutefois, leur fils François semble prendre la succession de l'exploitation de Kerlois.
- Julienne, qui rejoint son époux Thuriau GUILLEVIN à Penerbloué en PLOUHARNEL.
- Jean, qui dans premier temps reste à Kerlois avec son épouse Jeanne LE BOULH, sœur de Jean LE BOULH (n°656) du même village (voir ci-après), puis s'installe à Crucarnac.

-oOo-

Depuis au moins 1676, la famille LE LAMER possède à Kerlois une tenue sous le sieur de St Jean. Les terres labourables s'étendent à elles seules sur au moins 4 hectares, essentiellement cultivés sous froment. Elles nécessitent deux charrues, deux charrettes et de nombreux outils dont douze fourches, six cribles, cinq fléaux, quatre râtaux... Le chanvre et le lin sont travaillés avec deux braies et deux dévidoirs. La production de fil atteint 81 écheveaux. L'étable abrite 14 bovins, dont une paire de bœufs. Trois pièces d'habitation sont aménagées entre deux bâtiments indépendants. Les meubles comprennent une table, quatre lits, dont un avec une couette de plume, cinq coffres, dont trois fermant à clé, aucune armoire. En plus de six linceuls en service, quinze sont en réserve. Dans la cuisine, sont remarquables trois plats en étain, deux petits pots en faïence, une bouteille en verre noir. Même si quelques objets sont assez usés, la famille vit dans une certaine aisance. Elle a certainement compté un soldat parmi ses membres, car elle possède une pertuisane, deux épées et un fusil. Elle s'intéresse également à la mer avec des parts de chaloupe. Vers 1667, l'aînée Perrine LE LAMER épouse Jean LE BOULH (n°656-657). La sœur de ce dernier, Jeanne, a aussi trouvé son mari à Kerlois en la personne de Jean LE PORT (voir ci-dessus). Olivier LE LAMER, marié en janvier 1672 à Denise BERNARD, s'est installé à St Colomban. Par contre, son frère Julien travaille avec son beau-frère Jean LE BOULH sur l'exploitation familiale. En janvier 1692, ils renouvellent ensemble un bail pour 9 années à partir d'octobre 1696, avec de très importantes nouveautés de 150L.

Jean LE BOULH et Perrine LE LAMER ont jusqu'en 1684 au moins sept enfants, dont cinq parviennent à l'âge adulte. Le 3 février 1693, ils marient leur cadette âgée de 22 ans, Françoise, à Etienne PLUMER, originaire de St Colomban où le couple s'installe. Quelques jours plus tard, le 14, Jean LE BOULH meurt âgé d'une cinquantaine d'années. Jean LE GRIL, Laurent LE ROUZIC, Antoine JEGO, François LE MOING assistent aux obsèques. Le 16 à la juridiction de Largouet, la veuve Perrine LE LAMER est instituée tutrice des quatre autres enfants mineurs qui lui reste de son mariage, à savoir l'aîné Grégoire (n°328), Isabelle, Jacquette et le benjamin Pierre âgé de 9 ans. Le 25, les biens mobiliers sont inventoriés pour 382L, dont 42% pour l'important bétail, mais la moitié de l'ensemble appartient à Julien LE LAMER.

B5552 - Largouet /s Auray - 16/02/1693

Décret de tutelle

Perrine LE LAMER, veuve de Jean LE BOULCH décédé depuis les trois jours à Kerlois en CARNAC, déclare lui rester de son mariage des enfants mineurs à savoir Grégoire, Isabelle, Jacqueline et Perrine [Pierre ?] LE BOULCH, le plus jeune étant âgé de 9 années.

Témoins

- 1- François LE BOULCH du bourg de PLOUHARNEL, cousin germain des mineurs.
 - 2- Mathieu LE ROUZIC du Grand Kerdren en CARNAC, cousin germain au père par alliance.
 - 3- Jean LE PORT de Crucarnac en CARNAC, beau-frère du défunt.
 - 4- Olivier LE LAMER du Grand Légenèse en CARNAC, frère de la veuve.
 - 5- Julien LE LAMER de Kerlois en CARNAC, frère de la veuve.
 - 6- Pierre PLUMER [NDLR : Etienne, Pierre est son père] du Grand Légenèse en CARNAC, gendre du défunt.
- Ils nomment pour tutrice la mère Perrine LE LAMER

B5587 - Largouet /s Auray - 25/02/1693

Inventaire après décès de Jean LE BOULCH de Kerlois en CARNAC

A la requête de 1°) Perrine LE LAMER, veuve et tutrice de ses enfants, pour la moitié des biens.

2°) Julien LE LAMER, de Kerlois en CARNAC, pour l'autre moitié.

Greffier civil : LE PONTHO.

Priseurs : Vincent DANNIC et Jean DRIAN de Kerlois en CARNAC.

MOBILIER (42L 13s - 11,1%)

<i>Dans la chambre à feu :</i>		1 vieux coffre sans clef ni clavure	1L
1 table en bois de chêne	2L 5s	1 coffre avec clef (contenant du mil à René CAUDAL)	6L
1 vieux charlit avec 1 couette de balle,		1 petit coffre avec clef (SCEAU)	2L 5s
1 linceul de réparon, 1 berne.....	3L	<i>Dans la chambre basse d'un autre logis :</i>	
1 autre charlit avec sa couette de balle,		1 lit garni de 1 vieille couette de plume,	
2 linceuls, 1 vieux langeul blanc	6L	1 linceul de réparon, 1 vieux langeul blanc	8L
<i>Dans la chambre :</i>		1 vieux coffre effoncé des 2 bouts	3s
1 charlit bois de chêne garni de sa couette de balle,		1 coffre (SCEAU)	2L
2 linceuls de réparon et 1 lange blanc	12L		

VETEMENTS ET LINGES (25L 12s - 6,7%)

3 linceuls de lin	3L	2 culottes l'une de toile et l'autre de	
7 linceuls de réparon mi-usés	6L	berlinge brun	2L 5s
2 linceuls de réparon	12s	4 chemises à homme, 1 de lin, les autres	
3 linceuls de lin	3L	de réparon, plus que mi-usées	1L 10s
2 chemisettes de groaril (?), l'une blanche,		1 autre vieille chemise de réparon	5s
l'autre noire	7L	5 coiffes de chanvre de lin plus que mi-usées	1L 5s
		2 chemises à femme	15s

USTENSILES DE CUISINE (34L 7s 6d - 9,0%)

2 trépieds de fer	1L 5s	2 pots à eau et 2 petits pots de faï ence fendus	5s
1 grand bassin d'airain du port de 6 seaux..	13L 10s	1 poêle grasse	1L 5s
3 bassins dont 2 petits et 1 grand	7L 10s	1 passoire de fer	1s
2 rangeaux et 2 seaux d'eau	6s	2 paniers	4s
3 autres seaux d'eau	9s	1 maie à pâte	3L
3 plats d'étain	2L	1 vieux charnier	1L 10s
8 écuelles de bois et 8 cuillères	8s	4 ruches de paille plus que mi-usées	6s
1 jade de bois	2s 6d	1 bouteille de verre noir et 1 tasse	6s
1 pot de fer	2L		

MATERIEL ET OUTILS AGRICOLES (81L 15s - 21,4%)

2 charrettes non ferrées	15L	8 fourches de bois, 2 râteaux, 5 fléaux	15s
2 charrues avec leur équipage	4L 10s	2 civières	5s
1 corde à charrette	15s	1 râteau de fer, 1 vieux râteau	8s
2 vieilles étrêpes de fer.....	2L 5s	1 braie à chanvre	1L 10s
2 pelles de fer	2L 5s	1 braie à grosse filasse.....	5s
1 croc et 4 vieilles fourches	1L 5s	3 petits escabeaux et 2 dévidoirs	9s
3 sarcloirs	3s	1 barre de fer	1L 5s
3 faucilles.....	15s	1 marteau de fer, 1 herminette et 1 scie	1L

Carnac

4 houettes	1L	8s	2 vieilles épées	3L
4 vieux fûts de baril effoncés d'un bout	1L		1 pertuisane	15s
2 offes à piler la lande, son pilon et hacheron	3L		1 vieux fusil	1L 10s
6 planches de chêne	1L	15s	1/6 d'une chaloupe, ses 4 filets et gréments	36L
6 cribles		12s		

PRODUITS AGRICOLES (37L 5s - 9,8%)

3 perrées 1/2 de mil	NC		1/2 perrée de vesce	3L 10s
5 quarts de froment	NC		Les marnies chaudes au repaire et dans	
4 perrées 1/4 d'avoine	NC		les 2 étables	6L
1 quart de seigle	NC		Un peu de lande pour chauffer le four	15s
1 mulon de paille de froment	7L		81 écheveaux de fil de lin, chanvre, réparon	19L 10s
1 truillée de graine de lin		10s		

ANIMAUX (160L 10s - 42,0%)

6 vaches	54L		1 autre génisse avec 1 petit veau	9L
2 génisses	12L		2 boeufs avec le fourrage	81L
2 autres petites génisses	4L	10s		

TOTAL GENERAL : 382L 2s 6d

BATIMENTS

Chambre à feu - Chambre - Etable(s) - Grenier au-dessus de la chambre
Chambre basse dans un autre logis séparé du précédent - Grenier au-dessus - Cardy - Repaire

LEVEES EN TERRE

6 jx 1/2 de terre sous froment - 1/4 jl de terre sous seigle - 1 jl 1/2 de terre sous avoine

ACTES

A) Acte de ferme en date du 19/01/1692 par lequel Escuyer Julien LE MEZEC, Sr de Saint-Jean a affermé à feu Jean LE BOULCH et Julien LE LAMER, la tenue de Kerlois pour 9 ans qui commenceront au 28/10/1696, avec pour nouveautés 150L payables dans un an.

B) Petit livre sur lequel sont écrites les quittances du seigneur foncier, la première du 20/09/1676, la dernière 07/10/1692.

Vers 1696, l'aîné Grégoire LE BOULH épouse Vincente LE SAUX (n°328-329), originaire de Beaumer. Il est destiné à succéder à son père. Aussi, c'est vers cette période que son oncle Julien LE LAMER quitte Kerlois pour Kergouellec. Il cède certainement sa part lors du renouvellement du bail sur la tenue. Les autres frères et sœurs de Grégoire quittent également Kerlois suite à leurs mariages. Isabelle rejoint Kerlan avec son mari Mathieu LE PORT après janvier 1698, Jacqueline Beaumer avec Pierre BELZ après février 1702, Pierre Kerlan aussi avec Marie DAVY après février 1709. Seuls les mariages d'Isabelle et de Pierre, encore mineurs, sont décrétés de justice. Par ailleurs, à St Colomban, Françoise LE BOULH et Etienne PLUMER meurent tous les deux jeunes, laissant un orphelin pris en charge par sa famille paternelle¹⁰. Le 25 février 1714, septuagénaire, Perrine LE LAMER s'éteint à Kerlois. Ses fils Grégoire et Pierre LE BOULH, Jean KERGOSIEN, Roland LE MOUROUX assistent à l'inhumation.

B5553 - Largouet /s Auray - 11/01/1698

Décret de mariage

Isabelle LE BOULCH, f. + Jean et Perrine LE LAMER de Kerlois en CARNAC & Mathieu LE PORT.

Témoins

- 1- Perrine LE LAMER, mère et tutrice.
- 2- Grégoire LE BOULCH de Kerlois en CARNAC, frère germain.
- 3- Etienne PLUMER du Grand Légenèse en CARNAC, beau-frère.
- 4- Olivier LE LAMER du Grand Légenèse en CARNAC, frère de la mère.
- 5- Julien LE LAMER de Kergouellec en CARNAC, frère de la mère.

¹⁰ Second décret de tutelle de Jean PLUMER, 14 ans, fils d'Etienne et Françoise LE BOULH (B5555 - Largouet /s Auray - 25/02/1709). Les oncles Grégoire LE BOULH, Pierre et Jean PLUMER sont témoins.

B5555 - Largouet /s Auray - 15/01/1709

Décret de mariage

Pierre LE BOULCH, f. + Jean et Perrine LE LAMER de Kerlois en CARNAC, 25 ans,
& Marie DAVY, f. + Vincent et Louise LE DANTEC du Menec en CARNAC.

Témoins

- 1- Grégoire LE BOULCH de Kerlois en CARNAC, frère.
- 2- Pierre BELZ de Beaumer en CARNAC, beau-frère par alliance.
- 3- Mathieu LE PORT de Kerlan en CARNAC, beau-frère de Pierre.
- 4- Yves LE BOULCH de Nignaulle en CARNAC, cousin germain à la mère.
- 5- Mathieu LE LAMER de St Colomban en CARNAC, cousin germain.

Grégoire LE BOULH et Vincente LE SAUX ont au moins sept enfants, dont un seul garçon, Mathieu (n°164), né le 28 février 1700, filleule de son oncle Mathieu LE PORT et de Michelle LE LANDES. Les filles ont notamment pour parrain ou marraine Jacqueline LE SAUX, l'oncle Pierre LE BOULH, la grand-mère Perrine LE LAMER en 1705, le grand-oncle Julien LE LAMER en 1706. Par rapport à l'époque de Jean LE BOULH, les terres labourables sont en diminution de 4 à 3 hectares. Sur une superficie totale de 6 hectares, elles restent donc majoritaires sur les landes. Les parcelles sont assez dispersées, situées à proximité de Kergouellec, de Beaumer, du bourg, de la chapelle St Michel, des palus (sans doute les marais salants du Breno). La tenue possède deux grands bâtiments, l'un nommé TY TAN de 15m 40, l'autre nommé TY COCH de 11m 70. Les façades sud possèdent les ouvertures peu nombreuses et un escalier extérieur accédant aux greniers. Les intérieurs comprennent une pièce avec une cheminée, et une seconde grande pièce qu'un aras divise en deux pour l'aménagement d'une étable. Deux autres petits bâtiments sont destinés pour les porcs et pour la charrette. Un puits est proche de l'aire à battre. Les rentes sont finalement peu élevées avec 10L en argent et 5 perrées de froment, confirmant l'absence de la culture du seigle pourtant très répandue ailleurs.

EN2041 - Minutes Colomban HENRY - 22/09/1719

Mesurage de la tenue de Kerlois en CARNAC à domaine congéable par Grégoire LE BOULCH

Rentes foncières à chaque 29 août dues à Messire Jean de LA MONNERAYE seigneur de BOURGNEUF et Dame Marguerite LE MEZEC son épouse :

- 5 perrées de froment mesure d'Auray
- 10 livres en argent
- autres prestations, corvées et obéissance
- sujet à cours et moulin

DROITS

Portion des franchises de Kerlois, de la fontaine et du douet comme les autres habitants du même village.

BATIMENTS (voir plans établis)

- 1 maison TY TAN à 3 aîtres, 1 cardy à coté.
- 1 petite maison servant de soue à pourceaux, au devant du logis précédent.
- 1 maison TY COCH à 3 aîtres.
- 1 four avec son aileron à présent en ruine.

COURS & JARDINS (34C 1/2)

- 3C 1/2 la rue batterie ayant 1C 1/3 de murs et 1 puits avec sa couverture de pierre à l'ouest.
- 2C 1/3 le repaire à l'ouest de la 1ère maison, donnant à l'ouest sur le chemin du village de Kerlois au bourg.
- 6C autre repaire au sud de la maison TY COCH.
- 13C 1/3 courtil LIORCH ARDRAN EN TY cerné de ses murs.
- 1C 3/4 courtil DOUAR ENNAY avec 1C 1/2 de murets.
- 2C 3/4 courtil LIORCH ER PLUSREC cerné de ses murs.

LABEURS (354C 3/4)

- 1 jl 8C 1/2 ER MAINNIC sans édifice.
- 1/2 jl 3C TAL ER GOISSE sans édifice, donnant au sud sur le chemin de Beaumer au bourg de Carnac.
- 42C ER BILLIEDEU avec édifices au nord, donnant au nord-sud sur les franchises et à l'ouest sur le chemin de Kergouellec à Crucarnac.
- 1/2jl 7C ER GORRE sans édifice donnant à l'ouest sur le même chemin.
- 47C ER PECH DENDIAS sans édifice donnant à l'est sur le même chemin.
- 36C PECH DELHUE sans édifice.
- 1/2 jl 11C ER RULIDEC sans édifice, au nord le chemin de Beaumer au bourg.
- 10C 1/2 ER ROCH avec édifices en partie au sud, à l'ouest les franchises.
- 46C TAL PARC CARADEC avec édifices à l'ouest donnant sur le chemin du bourg de Carnac à Auray.

18C 3/4	ER BARRE DOUAR derrière la chapelle de Saint Michel, sans édifice.
5C	ER CARLETIC sans édifice.
<u>LABEURS & LANDES (106C 3/4)</u>	
1/2 jl 5C	ER GRELLEU avec édifices à l'est et en partie au sud.
42C	PRADEU BELLAN sans édifice.
19C 3/4	ROCH ER BANONS avec 1C de talus à l'ouest.
<u>LABEURS & PATURES (86C)</u>	
44C	ER POULLEU DER LOUE avec édifices au nord et en partie à l'ouest, donnant au nord sur le chemin de Kerlois à Auray.
42C	POUL HELLEU avec édifices au nord et à l'ouest donnant sur les franchises de Kerlois et autres villages.
<u>PATURES (112C)</u>	
32C 1/4	ER PARC TAL EN TY cerné de ses murs & fossés.
8C	PARC ER ROCH cerné de murets, avec au nord et ouest les franchises.
12C 3/4	EN TRION TAL ER HOCH TY sans édifice.
22C	PARC AR ER PALLUD cerné de murets, talus et fossés, paluds au sud.
29C	PARC BRAS QUERGUELLEC cerné de murs.
8C	PARC TAL ER FOURNE QUERGUELLEC avec édifices des 2 bouts et au sud, donnant à l'ouest sur les franchises de Kergouellec
<u>PRES (14C 1/2)</u>	
14C 1/2	PARC ER GRELLEU avec talus & fossés à l'est, ouest et nord, donnant à l'ouest sur les franchises.
<u>LANDES (222C)</u>	
18C	PARC LAN DERLOUE avec muret de tous côtés.
16C 2/3	LANNEC ER GRELLEU PEN ER PARC sans édifice.
29C 1/3	LANNEC TAL PARC ER QUBEREN sans édifice.
44C 1/3	LANNEC BRAS ER RUNEL sans édifice, avec au nord les franchises de Kerlois, au sud celles du bourg.
19C 3/4	LANNEC BIHAN ER RUNEL sans édifice.
1 jl 14C	LANNEC ER BRENNEC COSTE ER RAS sans édifice, les palus au sud.
<u>IONCS (21C)</u>	
2C 1/3	PEN ER MARREES donnant à l'ouest sur les franchises et paluds.
18C 3/4	ER BRONNEC BIHAN COSTE ER RAS donnant à l'ouest sur les paluds.
<u>TOTAL GENERAL : 11 jx 71C (5.8 hectares)</u>	

Labeurs 5 jx 51C (47,4%) - Landes+joncs 3jx 56C (31,1%) - Pâtures+prés 2jx 9C (17,8%) - Jardins+cours 35C (3,7%)

Le 27 janvier 1728, âgé de 28 ans, Mathieu LE BOULH épouse Julienne BRAZO (n°164-165), âgée de 21 ans et originaire du bourg. Le 10 mars, il assiste avec notamment Jean LE DRIAN à l'enterrement de son père Grégoire, décédé depuis deux jours. A part l'aînée Jacqueline âgée de 30 ans et mariée en février 1732 au matelot Pierre GUILLOTO, la veuve Vincente LE SAUX n'a que des filles mineures (IAD non trouvé). En janvier 1733, l'une d'elle, Henriette, épouse le maçon Vincent DANNIC, qui reste à Kerlois. Toutes les sœurs Jacqueline, Henriette, Françoise et Sébastienne sont marraines de l'un des enfants de Mathieu. De son mariage, ce dernier en a au moins neuf, dont Jean (n°82) né le 10 août 1741, filleul de Jean LE GLOAHEC et Julienne LE ROUX. A l'époque de Mathieu, la superficie des terres labourables est réduite à seulement un hectare, mais l'exploitation est peut-être partagée entre des consorts ou est sous louée. Les revenus directs sont donc très faibles 90L seulement pour 54L de rentes à payer en 1756. Un tiers provient des jardins, où le chanvre est notamment cultivé.

2C4 - Subdivision d'Auray - Impositions de Carnac - 18e siècle

<u>Vingtièmes de 1756 - Art 306</u>			
Mathieu LE BOULCH possède une tenue à Kerlois à DC sous Mr de BOURGNEUF, consistant en:			
- logements, jardins.....	30L		
- 2 jx de bonne terre.....	54L		
- 1/4 jl de pré médiocre.....	6L		
TOTAL.....	90L		
Rentes convenancières	54L		6d
Revenu charges déduites	35L	19s	6d
<u>Impositions du vingtième</u>			
En 1750 : 2L 2s 9d (Art 349) - En 1752 : 2L 14s (Art 231) - En 1756: 1L 16s (Art 306)			

NDLR : En 1750/1751, la tenue de Kerlois avait un revenu déclaré, charges déduites de 42L 14s (Art. n°349), mais le document de déclaration n'a pas été trouvé.

Le propriétaire foncier, le seigneur de Bourgneuf, ne peut sans doute admettre de telles dérivées. Il accorde donc un nouveau bail à Vincent LE ROUZIC et Marie LE GLOUAHEC du Petit Légenèse. Mathieu LE BOULH est congédié le 31 janvier 1757. Mais quatre mois plus tard, en juin, il conteste le prisage qui a été fait pour les édifices et les droits d'engrais. Pour arranger l'affaire, Vincent LE ROUZIC laisse donc gratuitement pour trois années à Mathieu LE BOULH un hébergement dans la chambre et l'étable de la maison TY COCH, avec le grenier au-dessus et un petit jardin. Il se retrouve également redevable d'un constitut de 480L, rapportant 24L de rentes annuelles à Mathieu, et transformable en obligation dans certains cas. Enfin les deux parties conviennent du partage des récoltes de grains et des pailles pour l'été 1757, Vincent LE ROUZIC se réservant une part pour le paiement des rentes foncières. A la fin de cet accord vers 1762, Mathieu LE BOULH et sa famille quittent définitivement Kerlois pour le proche village de Beaumer.

B5562 - Largouet /s Auray - 31/01/1757

Congément

Vincent LE ROUZIC x Marie LE GLOUAHEC du Petit Légenèse en CARNAC, subrogés aux droits de Messire Jean François de la MONNERAYE, Sgr de Bourgneuf, acquiert pour 1615L 16s 10d les édifices d'une tenue à Kerlois en CARNAC dont le prisage a été effectué les 26 et 27/01/1757, et congédie Mathieu LE BOULCH x Julienne BRAZO de Kerlois en CARNAC.

6E7189 - Minutes JV GLAIN - 16/06/1757

Témoins

- Mathieu LE BOULCH laboureur x Julienne BRAZO de Kerlois en CARNAC.
- Vincent LE ROUZIC laboureur de Kerlois en CARNAC.

Historique

Mathieu LE BOULCH aurait assigné depuis environ un mois Vincent LE ROUZIC en revue des édifices d'une tenue à Kerlois en CARNAC sous le Sgr de BOURGNEUF leur remboursés par la juridiction de Largouet /s Auray le 31/01/1757. Vincent LE ROUZIC désire demeurer quitte de la revue et avoir les droits en la semence que Mathieu LE BOULCH prétend aux terres à la St Michel prochaine pour les stus et engrais.

Contrat

Ils conviennent donc que Mathieu LE BOULCH jouira pendant 3 ans gratuitement et dès ce jour, de la chambre nommée GAMBRE COCH, du grenier BOIT BOSE, de l'étable CREU BRASE et d'un petit jardin à chanvre ER HARLET, le tout dépendant de la tenue de Kerlois congédiée. Cette jouissance est estimée valoir 6L de rente annuelle, dont seront donc exemptés les preneurs.

Conditions

- Mathieu LE BOULCH cède les droits de revues, stus et engrais, tous les fumiers tant froids que chauds tant sur les dépendances de la tenue que dans ses étables à l'exception de celle CREU BRASE.
 - Il se réserve la vente pour 480L dont 48L pour droits de revue, qu'il laisse à Vincent LE ROUZIC à titre de constitution pour leur en payer les intérêts au denier vingt (5%), soit 24L de rente annuelle et perpétuelle, chaque 16 juin à commencer en 1759, ayant été fait grâce de la première année. Quittance sera donnée lors du remboursement en une seule fois du principal ou jusqu'à son franchissement.
 - Si Vincent LE ROUZIC vend ou aliène le tout ou partie de ses biens, s'il est congédié de sa tenue, s'il reste en arrérages 5 années de rente constituée, si son décès arrive auquel cas sa succession sera prise bénéficiairement ou répudiée, dans tous ces cas le constitut demeurera converti en obligation pure et simple si bon semble à Mathieu LE BOULCH qui pourra se faire payer et rembourser de 480L avec les intérêts alors dus.
 - L'actuelle levée dans les terres appartient à Mathieu LE BOULCH qui a droit de la ramasser. Mais Vincent LE ROUZIC a droit à 1/4 des dits blés avec le produit duquel il doit payer la rente foncière tant en grain qu'en argent.
 - Les pailles, qui proviendront de la récolte actuellement en terre, seront partagées à savoir, Vincent LE ROUZIC aura toutes celles d'avoine, de balle et de froment à l'exception de 25 bottes de paille de froment qui seront remises à Mathieu LE BOULCH. Les pailles de mil seront partagées par moitié.
- (signature de Vincent LE ROUZIC).

-oOo-

Après son échec d'acquisition de l'exploitation familiale de sa belle-famille à St Colomban, Marie Jeanne THOMAS, veuve d'Olivier RIO (n°80-81), s'installe à Kerlois en l'an IX, avec ses enfants. Dès l'année suivante, le 11 Messidor X (29/09/1802), son fils aîné Claude RIO épouse Louise LE BOULH (n°40-41), originaire du bourg. Le couple s'installe peu après au Petit Légenèse, rejoint par Marie-Jeanne THOMAS.